

Décisions du Président 2015

service	Date	N° de Décision	Résumé succinct
CULTURE	06/01/2015	Décision n° 2015-001	Des conventions ont été signées avec chacun des conférenciers et des préparateurs dans le cadre du projet "voies en musique" avec prise en charge de l'indemnité des conférenciers à hauteur de 150€, ainsi qu' des frais de déplacement.
CULTURE	08/01/2015	Décision n° 2015-002	Une convention de prestation de service a été signée avec André Curmi pour assistance à la rédaction d'un nouveau projet culturel communautaire pour un montant de 11 148 €.
SERVICE AUX COMMUNES	09/01/2015	Décision n° 2015-003	Une convention de mise à disposition gratuite du broyeur de déchets verts a été signée avec la mairie de Barbezieux pour la période du 13 au 27 janvier 2015.
AFFAIRES SCOLAIRES	12/01/2015	Décision n° 2015-004	Une convention d'objectifs a été signée avec l'Association Lire et Faire Lire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/2015 pour assurer des interventions culturelles auprès des écoles du territoire pour un montant de 4 200€.
AFFAIRES SCOLAIRES	13/01/2015	Décision n° 2015-005	Une convention d'objectifs a été signée avec l'Association Lois et Animations dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/2015 pour assurer de l'animation à l'école maternelle de Jurignac et Péloué. Cette intervention aura lieu à titre gratuit.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-006	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Paulette BISSERIER, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école Jacques Prévert de Barbezieux, sur 3 heures hebdomadaires, à compter du 22 septembre 2014 et jusqu'au 26 septembre 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-007	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Lyliane GAYOU, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école primaire de Blanzac, sur 8 heures hebdomadaires, à compter du 3 novembre 2014 et jusqu'au 19 décembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-008	Un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Véronique Le Roux (en remplacement de Madame Eveline Pagnucco en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école maternelle des Alouettes à Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er novembre 2014 au 30 novembre 2014 à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-009	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée a été signé avec Monsieur Dimitri JOMEL (en remplacement de Madame Evelyn Hureau en congé maladie), en tant qu'agent contractuel à la cuisine centrale de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er novembre 2014 au 30 novembre 2014 à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-010	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Katy BARAN, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Barni, sur 10 heures hebdomadaires, à compter du 3 novembre 2014 et jusqu'au 19 décembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-011	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Sandra Bertin, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Pissiras, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 3 novembre 2014 et jusqu'au 19 décembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-012	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Emilie Charrier, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école Félix Gallard de Barbezieux, sur 11 heures hebdomadaires, à compter du 3 novembre 2014 et jusqu'au 19 décembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-013	Un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Tatiana Constantin, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école Jacques Prévert de Barbezieux, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 3 novembre 2014 et jusqu'au 19 décembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-014	Un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Barbara Constantin, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école Jacques Prévert de Barbezieux, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 17 novembre 2014 et jusqu'au 28 novembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-015	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Laure JAVAT, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Champagne Vigry, sur 3 heures hebdomadaires, à compter du 17 novembre 2014 et jusqu'au 19 décembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-016	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Laure Fontaine, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Champagne Vigry, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 3 novembre 2014 et jusqu'au 19 décembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-017	Un contrat à durée déterminée de 17 heures hebdomadaires a été signé avec Madame Amélie NEHAMI, en tant qu'agent polyvalent, au sein de l'école Félix Gallard de Barbezieux, du 1er novembre 2014 et jusqu'au 31 août 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-018	Un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Amandine ADAM, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Glamps, sur 10 heures hebdomadaires, à compter du 3 novembre 2014 et jusqu'au 30 novembre 2014, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-019	Un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Nicole KALUFMANN, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école maternelle de Chalignac, sur 2 heures 20 hebdomadaires, à compter du 4 novembre 2014 et jusqu'au 3 novembre 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-020	Un contrat à durée déterminée a été signé (Contrat d'insertion) avec Madame Dolorée GOUSSPY, en tant qu'agent de restauration collective au sein de la cuisine centrale de Baignes, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 9 novembre 2014 et jusqu'au 2 novembre 2015, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-021	Un contrat à durée déterminée a été signé, dans le cadre d'un Contrat Unique d'insertion, avec Madame Amandine ADAM, en tant qu'agent de surveillance au sein de l'école de Glamps, sur 20 heures hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2014 et jusqu'au 30 septembre 2015, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-022	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Véronique LE ROUX (en remplacement de Madame Eveline Pagnucco en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école maternelle des Alouettes à Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2014 à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-023	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée a été signé avec Monsieur Dimitri JOMEL (en remplacement de Madame Evelyn Hureau en congé maladie), en tant qu'agent contractuel à la cuisine centrale de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2014 à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-024	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Sandrine PAPIN (en remplacement de Madame Julie Villet en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école de Saint-Hilaire de Barbezieux, sur 30 heures hebdomadaires, du 1er décembre 2014 au 19 décembre 2014 à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-025	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Manon BLANCHET, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Jurignac, sur 12 heures hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2014 et jusqu'au 19 décembre 2014 sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 316.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-026	Un contrat à durée déterminée a été signé, dans le cadre d'un Contrat Unique d'insertion, avec Madame Patricia BONNAUDEAU, en tant qu'agent de surveillance au sein des écoles des Alouettes et de Saint-Hilaire de Barbezieux, sur 24 heures hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2014 et jusqu'au 30 septembre 2015, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-027	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Katy BARAN, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Barni, sur 10 heures hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015 sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-028	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Sandra Bertin, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Pissiras, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015 sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-029	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Emilie Charrier, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école Félix Gallard de Barbezieux, sur 11 heures hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-030	Un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Tatiana Constantin, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école Jacques Prévert de Barbezieux, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-031	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Laure JAVAT, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école maternelle de Brossac, sur 3 heures hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-032	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Marie-France DITHON, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Barni et de Saint-Hilaire de Barbezieux, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-033	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Anne Warrick, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Lacharrie, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-034	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Laure Fontaine, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Champagne Vigry, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-035	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Véronique LE ROUX (en remplacement de Madame Eveline Pagnucco en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école maternelle des Alouettes à Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-036	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée a été signé avec Monsieur Dimitri JOMEL (en remplacement de Madame Evelyn Hureau en congé maladie), en tant qu'agent contractuel à la cuisine centrale de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er janvier 2015 au 31 janvier 2015 à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-037	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Sandrine PAPIN (en remplacement de Madame Julie Villet en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école de Saint-Hilaire de Barbezieux, sur 30 heures hebdomadaires, du 5 janvier 2015 au 20 février 2015 à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-038	Un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Cécile BOCHE-FEYBESSE (en remplacement de Madame Marie-Claude JEZON, mise en disponibilité), en tant que professeur d'enseignement artistique au conservatoire communal de Barbezieux, sur 13 heures hebdomadaires, du 5 janvier 2015 au 29 janvier 2015 à l'indice majoré 306.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-039	Un contrat à durée déterminée a été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Monique LUMIE, en tant qu'assistante, au sein de la CUC 4B sud Charente, sur 14 heures hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 28 février 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-040	Un contrat à durée déterminée a été signé avec Madame Isabelle HAMET-COFFIE, en tant qu'assistante administrative, au sein du conservatoire communal et du service culturel de la CUC 4B, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au 31 août 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
PERSONNEL S	13/01/2015	Décision n° 2015-041	Un contrat de travail à durée déterminée, avec Madame Véronique Le Roux, à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2014 et jusqu'au 30 novembre 2014, à l'école maternelle des Alouettes de Barbezieux, en raison d'un congé maladie, pour 35 heures hebdomadaires, et rémunération effectuée sur la base de l'indice brut 330, majoré 316.
LOGEMENT	23/01/2015	Décision n° 2015-042	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser la somme suivante : - 500,00 € au bénéficiaire d'un propriétaire occupant sur la commune de Baignes Sainte-Radegonde ; - 616,50 € au bénéficiaire d'un propriétaire occupant sur la commune de Saint-Valler.
SERVICE AUX COMMUNES	30/01/2015	Décision n° 2015-043	Une convention doit être signée pour la mise à disposition du broyeur de végétaux au CCAS de Baignes le 02 au 06 février 2015.
AFFAIRES SCOLAIRES	30/01/2015	Décision n° 2015-044	Une convention doit être signée avec la commune de Mabielle dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de la CUC4B à hauteur de 2 740 €, pour l'inscription de deux enfants des communes de Ladulle et Vigrolles dans son école.
AFFAIRES SCOLAIRES	30/01/2015	Décision n° 2015-045	Une convention doit être signée avec le syndicat scolaire Bonnesse-Maron et Neuvic dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de la CUC4B à hauteur de 457€, pour l'inscription d'un enfant de Sauvignac dans l'une de ses écoles.
LOGEMENT	03/02/2015	Décision n° 2015-046	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser la somme suivante : - 1 102,20 € au bénéficiaire d'un propriétaire occupant sur la commune de Baignes.
FINANCES	10/02/2015	Décision n° 2015-047	Dans le cadre de la révision des bases fiscales, une convention ont été signée avec le cabinet écofinances pour la réalisation d'un diagnostic du territoire, pour un montant de 14 400 € TTC.
FINANCES	10/02/2015	Décision n° 2015-048	Dans le cadre de la révision des bases fiscales, une convention ont été signée avec le cabinet écofinances pour la dispense d'une formation aux commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, pour un montant de 2 500 € TTC.
Affaires scolaires	17/02/2015	Décision n° 2015-049	Une convention doit être signée pour la mise à disposition du préau de l'école de Baignes au Centre Socioculturel de Barbezieux pour un spectacle organisé le 05 mars 2015 dans le cadre de l'ALSH de Baignes.
Affaires culturelles	18/02/2015	Décision n° 2015-050	Une convention doit être signée avec le Conseil Général de la Charente pour permettre à la médiathèque intercommunale de s'inscrire dans le dispositif "Pass Charente lecture", dispositif destiné aux publics en difficulté et éloignés des lieux de lecture.
Affaires scolaires	18/02/2015	Décision n° 2015-051	Des conventions doivent être signées avec les communes qui mettent à disposition leurs locaux dans le cadre de la réalisation des TAP.

Logement	18/02/2015	Décision n°2015-052	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser la somme suivante : -500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Saint-Médard de Barbezieux.
Services aux communes	20/02/2015	Décision n°2015-053	Une convention annuelle, renouvelable par tacite reconduction, doit être signée pour la mise à disposition du broyeur de végétaux au CCAS de Bagneux.
Services aux communes	20/02/2015	Décision n°2015-054	Une convention annuelle, renouvelable par tacite reconduction, doit être signée pour la mise à disposition du broyeur de végétaux à la commune de Barbezieux.
Logement	06/03/2015	Décision n°2015-055	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser la somme suivante : -500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Barbezieux ; -500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Charente.
Enfance-jeunesse	06/03/2015	Décision n°2015-056	Dans le cadre du bon fonctionnement des services enfance-jeunesse, une convention doit être signée avec le Centre Socioculturel de Barbezieux pour la mise à disposition d'un véhicule FIAT Ducato.
Tourisme	09/03/2015	Décision n°2015-057	Un avenant à la convention de gestion du camping de Bagneux doit être signé pour permettre à la CAC de verser à la commune 40 % du budget prévisionnel avant le 1er mai de l'année en cours, plus 40 % avant le 15 juillet et le solde sur présentation du bilan financier.
Finances	10/03/2015	Décision n°2015-058	Il convient d'admettre en créances étendues des impayés de cantine et garderie pour un montant de 559,83 €
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-059	Une convention entre l'association "Avis de tempête", le DRAC, la Caropole, la Palaine, les Carnes et le CCAS, doit être signée dans le cadre de la mise en place d'une résidence culturelle. Le montant à la charge par la CAC4B portera sur les frais d'accueil, les rémunérations des représentants scolaires et tout public ainsi que les frais techniques.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-060	Une convention doit être signée avec l'association de l'église protestante une de Barbezieux afin de pouvoir utiliser le Temple de Barbezieux le 31 mars 2015 dans le cadre d'une audition du conservatoire de musique. Les éventuels frais de chauffage resteront à la charge de la CAC.
Affaires scolaires	12/03/2015	Décision n°2015-061	Une convention doit être signée avec la commune d'Yvières et la Communauté de Communes Tude et Dronne dans le cadre de la participation de la CAC4B à hauteur de 985 € pour un enfant de la commune de Sauvignac inscrit à l'école maternelle d'Yvières.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-062	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Katy BARAN, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Saint-Bonnet, sur 10 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-063	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Marie-Françoise DUBOIS, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Saint-Bonnet, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-064	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Laure FONTAINE, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Champagne Vigny, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-065	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Laure JAVAT, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école maternelle de Brozac, sur 3 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-066	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Sandra BERTIN, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Passiac, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-067	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Marine BORDIER, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Saint-Bonnet, sur 0,75 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-068	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé avec Monsieur Dimitri JOUËL (en remplacement de Madame Evelyne Hureau en congé maladie), en tant qu'agent contractuel à la cuisine centrale de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er février 2015 au 28 février 2015 à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-069	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Sandrine PAPIN (en remplacement de Madame Julie Vilot en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école de Saint-Hilaire de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 9 mars 2015 au 15 avril 2015 à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-070	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Emeline CHARRIER, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école Félix Gallard de Barbezieux, sur 11 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-071	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Monique LUME, en tant qu'assistante, au sein de la CAC 4B sud Charente, sur 14 heures hebdomadaires, à compter du 1er mars 2015 et jusqu'au 31 août 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-072	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé avec Monsieur Ludovic NOYRE (en remplacement de Madame Michèle Léger en congé maladie), en tant qu'agent contractuel au sein du siège de la CAC 4B sud Charente, sur 28 heures hebdomadaires, à compter du 5 mars 2015 et jusqu'au 27 mars 2015 à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-073	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Lyriane GAYVIL, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école primaire de Blanzac, sur 8 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-074	Un contrat à durée indéterminée à été signé avec Madame Aurélie DARAN, en tant que technicienne SPANC, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 4 novembre 2014 sur la base d'un salaire brut mensuel de 1 970 €.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-075	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Marine GUMINSKI, en tant qu'agent contributeur en assainissement, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 12 novembre 2014 et jusqu'au 11 mai 2015, sur la base d'un salaire brut mensuel de 1 523 €.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-076	Un arrêté de stagiarisation a été signé avec Madame Emmanuelle BENOIT, en tant qu'assistante des ressources humaines, à compter du 4 février 2015, sur la base du 1er échelon du grade d'agent administratif de 2ème classe, indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-077	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Valérie SAVIN (en remplacement de Madame Anais Vaisché en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent, au sein de l'école maternelle de Blanzac, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015 sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-078	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Pauline BISSEBERG, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école primaire Jacques Prévert de Barbezieux, sur 3 heures hebdomadaires, à compter du 10 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-079	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Monsieur Bastien BISSEBERG, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école primaire Jacques Prévert de Barbezieux, sur 3 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-080	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Marjolaine MILLET (en remplacement de Madame Isabelle de Lopeteguy en congé maladie), en tant qu'agent de restauration collective, au sein de l'école du Tiers, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 18 mars 2015 sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-081	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Véronique LE ROUX (en remplacement de Madame Eveline Paguano en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école maternelle des Acouettes à Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er février 2015 et jusqu'au 31 mars 2015 à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-082	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé avec Monsieur Dimitri JOUËL (en remplacement de Madame Evelyne Hureau en congé maladie), en tant qu'agent contractuel à la cuisine centrale de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er mars 2015 et jusqu'au 31 mars 2015 à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-083	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier dans le cadre des T.A.P., avec Madame Anne WARRICK, en tant qu'agent de surveillance, au sein de l'école de Larchaies, sur 2 heures 40 hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-084	Un arrêté de stagiarisation a été signé avec Madame Sonia MICHONNEAU, nommée adjoint technique de deuxième classe, à compter du 7 septembre 2014, sur 30 heures hebdomadaires, pour une durée de un an, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-085	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Nadia FAGANAS (en remplacement de Madame Evelyne Beauvais congé maladie), en tant qu'agent de restauration à l'école de Guimps, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 19 janvier 2015 et jusqu'au 20 février 2015 à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-086	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, avec Madame Nadia FAGANAS, en tant qu'agent de restauration collective au sein de la cuisine centrale de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 8 novembre 2015, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-087	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Virginie WATRIN (en remplacement de Madame Carole Durand en congé maladie), en tant qu'agent polyvalent, au sein de l'école de Blanzac, sur 28 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 8 avril 2015 sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-088	Un contrat à durée déterminée à été signé, en contrat d'accroissement saisonnier, avec Madame Yvonne DELONNE, en tant qu'agent polyvalent, au sein de l'école de Jureuil, sur 12 heures hebdomadaires, à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 24 avril 2015, sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, à l'indice majoré 321.
Personnel	12/03/2015	Décision n°2015-089	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Clotilde NOUTAIS, en tant que responsable du service "Aménagement", sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 2 mars 2015 et jusqu'au 1er mars 2016, sur la base de l'échelon 9 du grade d'ingénieur territorial, à l'indice majoré 793.
Tourisme	23/03/2015	Décision n°2015-090	Un avenant à la convention de gestion des piscines intercommunales doit être signé pour permettre à la CAC de verser à la commune de Bagneux 40 % du budget prévisionnel avant le 1er mai de l'année en cours, plus 40 % avant le 15 juillet et le solde sur présentation du bilan financier.
services aux communes	03/04/2015	Décision n°2015-091	Une convention doit être signée avec Lisla Carbone dans le cadre de financements pour des travaux à réaliser sur l'école de Champagne-Vigny.
services aux communes	03/04/2015	Décision n°2015-092	Une convention doit être signée pour la mise à disposition du broyeur de végétaux à la mairie de Châlus, du 10 au 13 avril 2015.
Affaires scolaires	09/04/2015	Décision n°2015-093	Une convention doit être signée avec le SYVICI Grand Champagne dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de la CAC4B, à hauteur de 20 982 €, pour 13 enfants de la commune de Saint-Palais inscrits dans les écoles primaire et maternelle du SYVICI pour l'année scolaire 2014/2015.
Affaires scolaires	09/04/2015	Décision n°2015-094	Une convention doit être signée avec le SMYVIC Nizas-Devail dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de la CAC4B à hauteur de 4 800 € pour 4 enfants des communes de Saint-Félix, Sainte-Soulaine et Bléchresse, inscrits dans les écoles primaire et maternelle du SMYVIC.
Affaires culturelles	10/04/2015	Décision n°2015-095	Une convention doit être signée avec le collège de Blanzac afin qu'il accueille les élèves de CM2 des écoles de Blanzac primaire et de Champagne Vigny pendant 3 jours dans le cadre du réseau Eclaire de LISA, initié par le Rectorat de Poitiers qui permet de créer des projets communs entre les enseignants du primaire et ceux du collège.
Affaires culturelles	10/04/2015	Décision n°2015-096	L'objectif de modifier le statut des biens concernés par la règle d'encadrement des recettes provient de l'animation culturelle, ainsi que leur lieu de vente.
Affaires scolaires	17/04/2015	Décision n°2015-097	Une convention doit être signée avec la commune d'Angoulême dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de la CAC4B, à hauteur de 851,24 €, pour 2 enfants de la commune d'Estiac inscrits dans les écoles primaire et maternelle d'Angoulême pour l'année scolaire 2014/2015.
sport	17/04/2015	Décision n°2015-098	Une convention doit être signée avec le MND de Bagneux pour permettre la mise à disposition de la piscine de Bagneux dans le cadre des cours de natation et d'aquagym pour la saison 2015.
Affaires culturelles	21/04/2015	Décision n°2015-099	Une convention doit être signée avec la MJC de Barbezieux pour la mise à disposition d'une de ses salles aux enseignants du conservatoire de musique le 23 avril 2015.
Affaires culturelles	21/04/2015	Décision n°2015-100	Une convention doit être signée avec l'association de l'église protestante une de Barbezieux afin de pouvoir utiliser le Temple de Barbezieux le 26 mai 2015 dans le cadre d'une audition du conservatoire de musique.
Affaires culturelles	21/04/2015	Décision n°2015-101	Une convention doit être signée avec l'association de l'église protestante une de Barbezieux afin de pouvoir utiliser le Temple de Barbezieux les 22 et 23 mai pour le 7ème festival de musique de chambre, animation programmée dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015.
Personnel	21/04/2015	Décision n°2015-102	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de mars 2015 au titre d'avantage en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents de service culturel rattachés dans les écoles, ou aux agents de service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.
Affaires culturelles	04/05/2015	Décision n°2015-103	Une convention doit être signée avec l'Association Internationale de Musique de Chambre pour l'organisation de la 7ème édition du festival en Charente.

Logements	15/05/2015	Décision n°2015-104	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Cordouan ; 500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Baignes ; 278,80 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Barbazieux.	-278,80
Sport	15/05/2015	Décision n°2015-105	Une convention doit être signée avec le Syndic de la Charente pour permettre aux pompiers des casernes de Baignes et Barbazieux d'utiliser les piscines communales situées dans des mêmes villes.	
Logements	15/05/2015	Décision n°2015-106	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 700,32 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Baignes.	
Tourisme	14/05/2014	Décision n°2014-122	Dans le cadre de la mise en place du centre de découverte de Guzéguand, il convient de signer différentes conventions : - avec la mairie de Guzéguand - une convention de mise à disposition de terrains et une convention partenariale qui définit les modalités d'occupation ; - avec un administré de la commune - une convention de mise à disposition de terrain.	
Personnel	18/05/2015	Décision n°2015-108	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de mai 2015 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents du service culturel intervenant dans les écoles, ou aux agents du service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.	
Affaires culturelles	21/05/2015	Décision n°2015-109	Un avenant à la convention d'utilisation du Temple de Barbazieux pour le 7e festival de musique de chambre doit être signé pour permettre une prolongation de durée.	
Tourisme	21/05/2015	Décision n°2015-110	Dans le cadre de la mise en place du sentier de découverte de Guzéguand, il convient de signer différentes conventions : - avec la mairie de Guzéguand - une convention de mise à disposition de terrains et une convention partenariale qui définit les modalités d'occupation ; - avec un administré de la commune - une convention de mise à disposition de terrain.	
Affaires culturelles	21/05/2015	Décision n°2015-111	Dans le cadre des activités du conservatoire de musique, il convient de solliciter l'aide financière du Conseil départemental à hauteur de 3 954,64 €.	
Finances	21/05/2015	Décision n°2015-112	Dans le cadre de la gestion des RSP, il convient de signer des conventions de reversement de recettes FNAOT (20 000 €) aux gestionnaires pour l'année 2014 : - 37% à l'ARS - 26,5 % aux mairies de Baignes et Brossac - 36,5 % au profit des associations pour leur frais de coordination	-37%
Enfance jeunesse	26/05/2015	Décision n°2015-113	Il convient de signer différentes conventions de mise à disposition d'équipement communales (grosse de Barbazieux, voie verte et tables du T&B) avec le centre socioculturel dans le cadre des animations de l'été 2015.	
Affaires scolaires	26/05/2015	Décision n°2015-114	Une convention doit être signée avec la commune de Chevroux dans le cadre de la participation au frais de fonctionnement de la CAC4B à hauteur de 300 € pour 16 élèves de Chantillac, inscrits dans les écoles de la commune.	
Sport	28/05/2015	Décision n°2015-115	Deux conventions distinctes de mise à disposition de la piscine de Barbazieux doivent être signées avec le Club nautique et le maître nageur, afin de permettre la mise en place des entraînements du club et des cours de natation, chaque jour et d'été.	
Affaires culturelles	05/06/2015	Décision n°2015-116	Un avenant à la convention de résidence de l'artiste Pierre Glémét doit être signé pour permettre l'intégration de nouvelles missions (mastering et édition de DVD pour un montant de 1 000 €).	
Affaires culturelles	06/06/2015	Décision n°2015-117	Il convient de signer deux conventions de partenariat avec les coopératives scolaires des écoles Jacques Prévert de Barbazieux et de l'école primaire de Baignes afin d'établir les modalités de prise en charge financière d'acquisition de DVD dans le cadre de la résidence du cinéaste Pierre Glémét (33 DVD chacune pour 400 €).	
Affaires culturelles	06/06/2015	Décision n°2015-118	Dans le cadre du financement de la saison culturelle 2015/2016, une subvention complémentaire à hauteur de 4 500 € est sollicitée auprès de l'ARS. La demande d'aide financière totale est donc de 20 500 €.	
Affaires culturelles	06/06/2015	Décision n°2015-119	Dans le cadre du financement de la saison culturelle 2015/2016, une subvention complémentaire à hauteur de 5 000 € est sollicitée auprès de l'Europe. La demande d'aide financière totale est donc de 15 000 €.	
Personnel	15/06/2015	Décision n°2015-120	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de mai 2015 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents du service culturel intervenant dans les écoles, ou aux agents du service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.	
Affaires scolaires	18/06/2015	Décision n°2015-121	Signature d'une convention tripartite avec la mairie de Jurignac et le comité des fêtes de Jurignac, suite à leur demande d'utilisation des locaux de l'école pour les stages de musique de la manifestation l'été musical de Jurignac qui aura lieu du 19 au 26 juillet 2015.	
Finances	18/06/2015	Décision n°2015-122	Admission en non valeurs pour un montant de 2 977,43 € dans le cadre de non paiements de factures de carlines et garderie.	
Logement	18/06/2015	Décision n°2015-123	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Baignes Sainte-Radgonde ; 2 968,78 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Saint-Médard.	
Affaires scolaires	22/06/2015	Décision n°2015-124	Des modifications mineures doivent être apportées au règlement intérieur enfance-jeunesse, applicable dans toutes les écoles du territoire. Notamment, une inscription annuelle aux temps d'activités périscolaires est inscrite et les documents d'inscription aux services sont modifiés.	
Affaires culturelles	22/06/2015	Décision n°2015-125	Demande d'aides financières au Conseil Régional à hauteur de 15 000 € dans le cadre de l'accueil de la résidence de collation "Marguerite" de la compagnie Avis de tempête.	
Affaires culturelles	22/06/2015	Décision n°2015-126	Signature de conventions de mise à disposition de l'Esplanade, à titre gracieux, aux organismes et associations, selon un planning d'occupation.	
Affaires scolaires	24/06/2015	Décision n°2015-127	Signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école primaire de Baignes à l'association des parents d'élèves, dans le cadre de l'organisation de la fête de l'école.	
Logement	25/06/2015	Décision n°2015-128	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 60,92 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Brossac.	
Affaires culturelles	06/07/2015	Décision n°2015-129	Signature d'une convention avec le Département de la Charente, pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du dispositif "Au fil du conte". La CAC4B participera à hauteur de 350 € et prendra en charge les frais de restauration et d'hébergement de l'intervenant.	
Affaires culturelles	06/07/2015	Décision n°2015-130	Signature d'une convention avec la commune de Pérignac et l'association "Les amis de la bibliothèque de Pérignac", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de documents par la médiathèque intercommunale, et l'accueil des bénévoles de l'association.	
Logement	06/07/2015	Décision n°2015-131	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 500,00 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Baignes Sainte-Radgonde ; 500,00 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Barbazieux Saint-Hilaire.	
Logement	07/07/2015	Décision n°2015-132	Dans le cadre de l'OPAF, le Président décide de verser l'acompte suivant : - 2 801,64 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Baignes.	
Tourisme	07/07/2015	Décision n°2015-133	Signature d'une convention pour la mise à disposition des sanitaires du camping de Baignes à l'association les cigouilles de Baignes, à l'occasion de leur randonnée annuelle.	
Service aux communes	07/07/2014	Décision n°2015-134	Signature d'une convention pour la mise à disposition à titre gratuit du tracteur kost à la mairie de Barbazieux.	
Finances	07/07/2015	Décision n°2015-135	Demande de financement au conseil départemental à hauteur de 7 200 € au titre du contrat de cohésion, dans le cadre du pacte fiscal et financier (formation de la CUD et étude menée par la société Ecofinance)	
Affaires culturelles	09/07/2015	Décision n°2015-136	Signature d'une convention partenariale avec l'exploitant du site de l'étang Vallier et les gérants de ses équipements dans le cadre de l'organisation des jeux de fin.	
Logement	15/07/2015	Décision n°2015-137	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Baignes Sainte-Radgonde ; 500,00 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Barbazieux Saint-Hilaire ; 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Chantillac.	
Personnel	15/07/2015	Décision n°2015-138	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de juin 2015 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents du service culturel intervenant dans les écoles, ou aux agents du service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.	
Sport	20/07/2015	Décision n°2015-139	Mise à disposition de la piscine de Baignes exceptionnellement en dehors des horaires d'ouvertures au RAM du CSC.	
Finances	21/07/2015	Décision n°2015-140	Paiement des notes d'honoraires de l'avocat, dans le cadre de l'implantation du CGR à Champtrinet, à hauteur de 2 100 € TTC.	
Urbanisme	22/07/2015	Décision n°2015-141	Mise à disposition du cadastre des communes de Chantillac, Barret et Le Tâtre à la Saftige, dans le cadre du programme de rénovation des réseaux d'eau potable lancé par le syndicat d'eau de Baignes.	
Logement	24/07/2015	Décision n°2015-142	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Chantillac.	
Affaires culturelles	27/07/2015	Décision n°2015-143	Signature de conventions de mise à disposition aux organismes et associations des salles du conservatoire de musique et de l'auditorium, à titre gracieux, selon un planning d'occupation.	
Finances	27/07/2015	Décision n°2015-144	Après consultation lancée le 30 juin 2015 pour la réalisation d'un emprunt, signature d'un contrat de prêt avec la banque Caisse d'Epargne d'un montant de 800 000 € au taux fixe de 2,51% pour une durée de 20 ans, majoré de 800€ de frais. Les crédits sont inscrits au budget 2015.	
Logement	28/07/2015	Décision n°2015-145	Dans le cadre de l'OPAF, le Président décide de verser l'acompte suivant : - 2 410,56 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Baignes.	
Finances	03/08/2015	Décision n°2015-146	Après consultation lancée le 30 juin 2015 pour la réalisation d'un emprunt, signature d'un contrat de prêt avec la Banque Postale d'un montant de 200 000 € au taux fixe de 2,30% pour une durée de 20 ans, majoré de 106 € de frais. Les crédits sont inscrits au budget 2015.	
Personnel	03/08/2015	Décision n°2015-147	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de mai 2015 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire : Madame BERNARD Véronique, Madame BISSERER Sandrine, Madame MENARD Valérie, qui n'avaient pas été indiquées sur la liste de la précédente décision enregistrée.	
Personnel	07/08/2015	Décision n°2015-148	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de juillet 2015 au titre d'avantages en nature à Madame MENARD Valérie, affectée au service scolaire.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-149	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Céline COCQUET (en remplacement de Madame Françoise PARTHONNAUD en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à l'école de Barret, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 19 mai 2015 et jusqu'au 3 juillet 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-150	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Véronique LE ROLU (en remplacement de Madame Estelle PIGNON en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à la cuisine centrale de Barbazieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er avril 2015 au 31 août 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-151	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé avec Monsieur Denis JOIMEL (en remplacement de Madame Evelyn Hureau en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à la cuisine centrale de Barbazieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er avril 2015 au 31 août 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-152	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Marie MILLET (en remplacement de Madame Isabelle de Lopeteguy en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à l'école de Tâtre, sur 35 heures hebdomadaires, du 11 mai 2015 au 3 juillet 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-153	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Valérie SAVIN (en remplacement de Madame Véronique BÉTE en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à l'école primaire Félix Gallot de Barbazieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 11 mai 2015 au 3 juillet 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-154	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Sandrine PAPIN (en remplacement de Madame Angélique Robert en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à l'école des Aouettes à Barbazieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 18 mai 2015 au 08 juillet 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-155	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Virginie WATRIN (en remplacement de Madame Carole Dumas en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à l'école maternelle de Blanzac, sur 26 heures hebdomadaires, du 11 mai 2015 au 3 juillet 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-156	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Monsieur Quentin MITROPE (en tant qu'agent contractuel chargé de mission planification/développement territorial dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.), "réalisation des centres bourgs", au sein de la CAC4B, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er juin 2015 au 31 décembre 2017, à l'indice majoré 349.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-157	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Sylvie PARENTEAU (en remplacement de Madame Amandine Vale en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à l'école de Cordouan, sur 35 heures hebdomadaires, du 19 mai 2015 au 29 mai 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-158	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Sylvie PARENTEAU (en remplacement de Madame Christèle Burg en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à l'école de Touvercy, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er juin 2015 au 12 juin 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-159	Un contrat à durée déterminée à été signé avec Madame Sylvie PARENTEAU (en remplacement de Madame Angélique Robert en congés maladie), en tant qu'agent contractuel à l'école de Barret, sur 32 heures hebdomadaires, du 1er juillet 2015 au 10 juillet 2015 à l'indice majoré 321.	
Personnel	10/08/2015	Décision n°2015-160	Un recrutement par voie de détachement à été signé avec Madame Annick CHARRIER, en tant qu'agent chargé de l'inscription d'autorisation du droit du sol, au sein du siège de CAC4B, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er juin 2015, à l'indice majoré 398.	



Affaires culturelles	23/10/2015	Decision n°2015-225	Signature d'une convention de résidence avec les artistes H&M Tillet de Clermont Tornerie et Lisa Pajon pour 5 semaines de résidence pédagogique (répartie sur 4 à 6 classes) et une semaine de colation. En contrepartie, la CJC4B s'acquittera de la somme de 7 596 € TTC.
Logement	23/10/2015	Decision n°2015-226	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser la somme suivante : 199,45 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Barbezieux.
Logement	02/11/2015	Decision n°2015-227	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Richemose ; 500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Richemose ; 4 727,95 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Brossac.
Personnel	02/11/2015	Decision n°2015-228	Signature d'une convention de mise à disposition de Monsieur Roman Otey auprès de la CJC de Haute Saintonge pour 5 heures d'enseignement hebdomadaires.
Affaires culturelles	05/11/2015	Decision n°2015-229	Signature d'une convention avec l'association Les Éclats pour l'organisation de spectacles et d'actions de sensibilisation autour de la danse. En contrepartie, la CJC4B s'acquittera de la somme de 1 017,00 € HT (contrat de cession), ainsi que de la somme de 590,80 € HT (frais de transport, hébergement et de restauration des artistes).
Affaires culturelles	05/11/2015	Decision n°2015-230	Dans le cadre des activités du conservatoire de musique, il convient de signer une convention de partenariat avec l'association "Cultures en Charente" pour l'organisation d'une « rencontre Cultures auto du Brass Band » le samedi 16 janvier et dimanche 17 janvier 2016. La CJC4B participera à cet événement à hauteur de 3 000 €.
Affaires culturelles	05/11/2015	Decision n°2015-231	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser la somme suivante : 2 000 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Reignac.
Affaires culturelles	05/11/2015	Decision n°2015-232	Signature de conventions de prêt d'instruments de musique du conservatoire, à titre gracieux, aux organismes qui en feront la demande et selon un planning de mise à disposition.
Affaires culturelles	10/11/2015	Decision n°2015-233	Avantant aux conventions de prestation de service signées dans le cadre du projet art roman, avec André Gallman et Olivier Thomès, auteurs illustrateurs, afin de leur confort la réalisation de plaques complémentaires pour des églises du Sud-Charente.
Affaires culturelles	12/11/2015	Decision n°2015-234	Signature d'une convention de prestation de service avec Monsieur Arnaud Dumont pour l'organisation d'un master class de guitare le 05 décembre 2015, et d'une convention de partenariat avec la Ville de Barbezieux et le CAC de Barbezieux dans le cadre de l'organisation de cet événement. La CJC4B prendra en charge les frais de cachet, de restauration (2 repas), de déplacement et d'hébergement de l'artiste, vendus sur la Ville de Barbezieux et le CAC participera au financement de cette manifestation à hauteur de 500 €. chacun
Affaires culturelles	12/11/2015	Decision n°2015-235	Signature d'une convention de partenariat avec le comité des fêtes de Barret pour l'organisation d'une manifestation sur le thème du fado le samedi 14 novembre 2015 autour d'un repas concert à la salle des fêtes de Barret, et le dimanche 15 novembre 2015 autour d'un concert organisé au Château de Barbezieux.
Logement	16/11/2015	Decision n°2015-236	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 500,00 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Bagnies ; 500,00 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Barbezieux ; 500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Barbezieux ; 500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Bernacq ; 8 000,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Charailles ; 500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Barbezieux.
Personnel	16/11/2015	Decision n°2015-237	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Lisa Patin, en tant que chargée de mission Patrimoine Tourisme, au sein des services Culture de la CJC4B, sur 25 heures hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 30 septembre 2016, sur la base de l'index brut 459, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-238	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Claire Barbot, en tant qu'agent de surveillance au sein des écoles de Guimps et Saint-Jacques, sur 25 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-239	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Monsieur Bastien Bissier, en tant qu'agent de surveillance au sein de l'école primaire Félix Gallard de Barbezieux, sur 9 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-240	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Pauline Bissier, en tant qu'agent de surveillance au sein des écoles primaires Félix Gallard et Jacques Prévert de Barbezieux, sur 9 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-241	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Tatiana Constantin (en remplacement de Madame Marie-Neelle Delcourt, en congé maternité), en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école primaire Jacques Prévert de Barbezieux, sur 10 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-242	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Marie-France Dithon, en tant qu'agent de surveillance au sein de l'école de Saint-Bonnet, sur 3 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-243	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Marion Drouhaud, en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école maternelle des Abouettes à Barbezieux, sur 20 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-244	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Laura Fonteneau, en tant qu'agent polyvalent au sein des écoles maternelles et primaires de Barbezieux, sur 24 heures 45 hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-245	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Lyliane Gayot, en tant qu'agent de surveillance au sein des écoles maternelles et primaires de Brossac, et de la garderie de Péripin, sur 25 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-246	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Cassie Georjon, en tant qu'agent de surveillance au sein des écoles Jacques Prévert et Félix Gallard, de Barbezieux, sur 4 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-247	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Monsieur Didier Joumel (en remplacement de Madame Evelynne Hureau en congé maternité), en tant qu'agent de restauration collective au sein de la cuisine centrale de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er octobre 2015 au 31 octobre 2015, et du 1er novembre 2015 au 30 novembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-248	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Véronique Le Roux (en remplacement de Madame Evelyne Pagnacco en congé maternité), en tant qu'agent polyvalent à l'école maternelle des Abouettes, à Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, du 1er octobre 2015 au 31 octobre 2015, et du 1er novembre 2015 au 30 novembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-249	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Mélina Leprie, en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école primaire de Bagnies, sur 10 heures 45 hebdomadaires, à compter du 30 octobre 2015 et jusqu'au 19 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-250	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Angèle Moret, en tant qu'agent de surveillance au sein de l'école maternelle de Chalignac, sur 3 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-251	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Amélie Nuhain, en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école Jacques Prévert de Barbezieux, sur 25 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 22 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-252	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Sandrine Pichin (en remplacement de Madame Amandine Vaile en congé maternité), en tant qu'agent polyvalent, au sein de l'école de Condouin, sur 34 heures 15 hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-253	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Manuela Sicaud, en tant qu'agent de surveillance au sein de l'école maternelle de Brossac, sur 5 heures hebdomadaires, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-254	Un contrat à durée déterminée à été signé, avec Madame Anne Warnic, en tant qu'agent de surveillance au sein de l'école de Lachaise, sur 1 heure hebdomadaire, à compter du 2 novembre 2015 et jusqu'au 18 décembre 2015, sur la base de l'index brut 340, indice majoré 321.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-255	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat d'Emploi d'Avenir, avec Madame Samantha Bérnard, en tant qu'agent polyvalent au sein de l'équipe mobile de service scolaire de la CJC4B, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2015 et jusqu'au 31 août 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-256	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat d'Emploi d'Avenir, avec Madame Charline Moroz, en tant qu'agent polyvalent au sein de l'équipe mobile de service scolaire de la CJC4B, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2015 et jusqu'au 31 août 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-257	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, avec Madame Amine Dargis, en tant qu'agent d'entretien et de restauration collective au sein de l'école maternelle Félix Gallard de Barbezieux, sur 24 heures hebdomadaires, à compter du 8 septembre 2015 et jusqu'au 7 septembre 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-258	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, avec Madame Amrahim Adam en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école de Guimps, sur 25 heures hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 juillet 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-259	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat d'Emploi d'Avenir, avec Madame Etienne Giraudeau, en tant qu'agent polyvalent au sein de l'école primaire Félix Gallard de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 16 septembre 2015 et jusqu'au 15 septembre 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-260	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat d'Emploi d'Avenir, avec Madame Anais Varache, en tant qu'agent spécialisé des écoles maternelles au sein de l'école de Blanc, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2015 et jusqu'au 31 août 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-261	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat d'Emploi d'Avenir, avec Madame Katy Baran, en tant qu'agent polyvalent au sein des écoles de Barret, Condouin et Jurignac, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 30 septembre 2015, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-262	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, avec Madame Stéphanie Barque, en tant qu'agent de restauration collective au sein de la cuisine centrale de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2015 et jusqu'au 31 août 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-263	Un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat d'Emploi d'Avenir, avec Madame Dborah Goudry, en tant qu'agent de restauration collective au sein de la cuisine centrale de Bagnies, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 9 novembre 2015 et jusqu'au 2 novembre 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Affaires culturelles	18/11/2015	Decision n°2015-264	Signature de conventions pour la réalisation de 4 conférences dans le cadre des samedis patrimoine. La CJC4B prendra en charge les frais de déplacement des intervenants.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-265	Le Président accorde la fourniture des repas du mois d'octobre 2015 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents du service culturel intervenant dans les écoles, ou aux agents du service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-266	<b>Convention de mise à disposition Monsieur Roman Otey n°2015-0142</b>
Personnel	18/11/2015	Decision n°2015-267	<b>Convention d'insertion de M. Jean-Claude JEH</b>
Services aux communes	24/11/2015	Decision n°2015-268	Signature d'une convention avec le SDITEC pour la transmission des actes au contrôle de légalité pour les communes non adhérentes directes au SDITEC.
Economia	24/11/2015	Decision n°2015-269	Signature de conventions pour le renouvellement du PNADT 2015 aux maires de Bagnies et Brossac, et à l'IAESC, gestionnaires des Palais Service Publics.
Logement	24/11/2015	Decision n°2015-270	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser la somme suivante : 500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Bire sous Barbezieux.
Personnel	08/12/2015	Decision n°2015-271	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de novembre 2015 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents du service culturel intervenant dans les écoles, ou aux agents du service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.
Personnel	08/12/2015	Decision n°2015-272	Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à été signé, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, avec Madame Nadia Faganas, en tant qu'agent de restauration collective au sein de l'école Félix Gallard de Barbezieux, sur 35 heures hebdomadaires, à compter du 9 novembre 2015 et jusqu'au 9 septembre 2016, sur la base du taux horaire en vigueur du SMC.
Affaires culturelles	15/12/2015	Decision n°2015-273	Signature d'une convention avec le Centre National du Cinéma pour la permission de prendre en charge une partie des factures d'aménagement du cinéma "Le Club", à hauteur de 90 % du montant HT, soit 6 230,93 €.
Affaires culturelles	15/12/2015	Decision n°2015-274	Signature d'une convention avec l'école Jacques Prévert de Barbezieux dans le cadre de mise à disposition gratuite de matériels pour l'organisation de la fête de Noël.
Affaires culturelles	15/12/2015	Decision n°2015-275	Signature de conventions avec l'Inspection Académique et le groupe scolaire Sainte-Marie dans le cadre d'interventions du conservatoire en faveur des écoles.
Logement	15/12/2015	Decision n°2015-276	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser les sommes suivantes : 2 000,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Blancac ; 1 454,44 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Guimps.
Finances	15/12/2015	Decision n°2015-277	Admission en non valeurs pour un montant de 205,14 € dans le cadre de non paiements de charges en lien avec les logements communautaires.
Finances	17/12/2015	Decision n°2015-278	Admission en non valeurs pour un montant de 174 € dans le cadre de non paiements de cours au conservatoire de musique.
Finances	17/12/2015	Decision n°2015-279	Admission en non valeurs pour un montant de 1 650,43 € dans le cadre de non paiements de la redevance des ordures ménagères.
Urbanisme	17/12/2015	Decision n°2015-280	Signature d'une convention de mise à disposition des données maigis et cadastre au PACT de la Gironde, dans le cadre de l'étude AMI.
Logement	18/12/2015	Decision n°2015-281	Dans le cadre du PIG, le Président décide de verser la somme suivante : 500,00 € au bénéfice d'un propriétaire occupant sur la commune de Salles de Barbezieux.
		Decision n°2015-282	
		Decision n°2015-283	
		Decision n°2015-284	
		Decision n°2015-285	
		Decision n°2015-286	
		Decision n°2015-287	
		Decision n°2015-288	